

CHALLENGE

FOOT LOISIRS À 11

ARTICLE 1

Le District de Lyon et du Rhône de football organise sur le département du Rhône, par l'intermédiaire de sa commission football loisir une épreuve appelée CHALLENGE FOOTBALL LOISIR DE LYON ET DU RHÔNE

ARTICLE 2

Cette épreuve est ouverte aux clubs football loisir ou section football loisir affiliés à la Fédération Française de Football.

- Tous les joueurs doivent avoir leur licence Foot loisirs en cours de validité (4 doubles licences sont autorisées).

- Tous les joueurs doivent être à jour de cotisations auprès du District de Lyon et du Rhône de Football.

Ces deux points sont obligatoires pour être engagé.

ARTICLE 3

Toutes les rencontres seront jouées dans des dates limites du calendrier.

En cas de litige sur la date, la commission fixera la date après audition des représentants des clubs intéressés.

ARTICLE 4

La durée des matchs est fixée à 90 minutes en 2 mi-temps, ou après accord entre l'arbitre et les capitaines, en 3 périodes de 30 minutes.

En cas de terrain impraticable, les 2 équipes fixeront elles-mêmes une nouvelle date.

ARTICLE 5

Chaque équipe peut présenter 18 joueurs au maximum par rencontre. Tout changement de joueur doit être signalé à l'arbitre.

Un joueur sorti ne peut pas entrer à nouveau.

Un joueur exclu par l'arbitre ne peut pas être remplacé.

Un joueur exclu temporairement par l'arbitre ne peut pas être remplacé durant son exclusion.

ARTICLE 6

Le choix du terrain est laissé à la libre initiative des équipes devant se rencontrer. L'équipe qui reçoit fournit le ballon.

Une feuille de match informatisée doit être réalisée. Si impossibilité de faire une feuille de match papier, à renvoyer dans les plus brefs délais à la commission football loisir.

ARTICLE 7

Les sanctions encourues par les joueurs sont les suivantes:

1. rappel à l'ordre
2. avertissement
3. exclusion temporaire
4. exclusion définitive

Un joueur ne peut être exclu temporairement qu'une seule fois par rencontre.

Tout joueur qui, sur demande de l'arbitre, refuse de quitter le terrain, fait perdre son équipe par pénalité.

ARTICLE 8

Le décompte des points est le suivant :

- 1- match gagné 3 POINTS
- 2- match nul..... 1 POINT
- 3- match perdu 0 POINT
- 4- match perdu par pénalité..... 0 POINT
- 5- match perdu par forfait-1 POINT

ARTICLE 9

Sur demande d'une ou des deux équipes devant se rencontrer, la commission foot loisir peut demander un arbitre officiel à la commission des arbitres du District de Lyon et du Rhône.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des 2 équipes.

A cet effet, il convient de communiquer à la commission foot loisir (permanences le mardi de 16h30 à 18h30) au plus tard 15 JOURS AVANT LA RENCONTRE, la date, l'heure, le lieu du match et le nom des équipes en présence.

Quel que soit l'arbitre, il est le seul juge sur le terrain et ses décisions sont sans appel.

Avant la rencontre, l'arbitre devra faire remplir la feuille de match par les deux capitaines.

LE NUMERO DE LICENCE DE TOUS LES JOUEURS DEVRA FIGURER SUR LA FEUILLE DE MATCH.

L'arbitre veillera particulièrement à la signature de la feuille de match par les deux capitaines (faire figurer également leur numéro de licence)

En fin de rencontre, l'arbitre mentionne le score et signe la feuille de match.

ARTICLE 10

Afin de faciliter le déroulement des matchs, les équipes veilleront au traçage du terrain, à la pose des filets et des piquets de coin.

Elles mettront à la disposition de l'arbitre une personne de leur choix pour assurer l'arbitrage de touche.

ARTICLE 11

Ce challenge se déroulera par POULES DE 8 à 10 EQUIPES (matchs aller/retour) ou de 14 à 16 EQUIPES (sur 1 seul match)

ARTICLE 12

La signature d'une licence football loisir et l'engagement de l'équipe dans le challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions de la commission football loisir du district de Lyon et du Rhône qui sont sans appel.

Tous les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la commission football loisir qui reçoit délégation du comité directeur du district de Lyon et du Rhône pour statuer conformément aux règlements sportifs du district de Lyon et du Rhône, au statut du football loisir et aux règlements généraux de la Fédération Française de Football.

ARTICLE 13

FAIR PLAY:

Chaque équipe porte une appréciation sur l'équipe adverse lors de leurs rencontres par une note de 1 à 5 points (note minimale 1 ; note maximale 5)

Une cotation par 0.25 point est acceptée (exemples : 1.25; 4.25)

Critères d'appréciation AVANT, PENDANT ET APRES LA RENCONTRE :

- accueil
- esprit
- tenue
- relation
- contact
- échange
- sportivité

En fin de saison, ces notes doivent parvenir à la commission, sur un imprimé ou un papier libre, AVANT LE DELAI PREVU.

ARTICLE 14 (GROUPE B UNIQUEMENT)

Le résultat du match n'est pas pris en compte.

Seule la note du FAIR PLAY est prise en compte pour désigner le classement de la poule en fin de saison.

ARTICLE 15

En fin de saison, tout club n'ayant pas envoyé leur feuilles de matchs et notes de fair-play DANS LES DELAIS PREVUS, seront amendés selon le tarif voté lors de l'assemblée générale.

ARTICLE 16

En cas de litige, un seul arbitre : la commission football loisir du district de Lyon et du Rhône de football.

ARTICLE 17

La commission football loisir se réserve le droit d'envoyer un de ses membres superviser les rencontres et de contrôler les licences des joueurs.

CHALLENGE

FOOT LOISIRS A 8

ARTICLE 1

Le district de Lyon et du Rhône de football organise sur le département du Rhône, par l'intermédiaire de sa commission football loisir une épreuve appelée CHALLENGE FOOTBALL LOISIR DE LYON ET DU RHONE.

ARTICLE 2

Cette épreuve est ouverte aux clubs football loisir ou section football loisir affiliés à la Fédération Française de Football.

- Tous les joueurs doit avoir leur licence Foot Loisir en cours de validité (4 doubles licences sont autorisées)

- Tous les clubs doivent être à jour de cotisations auprès du District de Lyon et du Rhône de Football.

Ces 2 points sont obligatoires pour être engagé au challenge

ARTICLE 3

Toutes les rencontres seront jouées dans les dates limites du calendrier.

Le choix du lieu du terrain est laissé à la libre initiative des équipes devant se rencontrer.

En cas de terrain impraticable, les 2 équipes fixeront elles-mêmes une nouvelle date.

En cas de litige sur la date, la commission fixera la date après audition des représentants des clubs intéressés.

ARTICLE 4

La durée des matchs est fixée à 70 minutes en 2 mi-temps de 35 minutes.

Le match se déroule sur une seule moitié de terrain.

ARTICLE 5

Chaque équipe peut présenter 14 joueurs au maximum par rencontre.

Tout changement de joueur doit être signalé à l'équipe adverse.

Il est possible à un joueur de sortir et de rentrer à nouveau sur le terrain.

ARTICLE 6

L'équipe qui reçoit fourni le ballon.

Afin de faciliter le déroulement des matchs, les équipes veilleront au traçage du terrain, à la pose des filets et des piquets de coin.

Une feuille de match informatisée doit être réalisée. Si impossibilité faire une feuille de match papier (à renvoyer dans les plus brefs délai à la commission foot loisirs)..

ARTICLE 7

Les sanctions encourues par les joueurs sont les suivantes :

1. rappel à l'ordre
2. avertissement
3. exclusion temporaire
4. exclusion définitive

Un joueur ne peut être exclu temporairement qu'une seule fois par rencontre.

ARTICLE 8

Le décompte des points est le suivant :

1. match gagné..... 3 Points
2. match nul 1 Point
3. match perdu..... 0 Point
4. match perdu par pénalité 0 Point
5. match perdu par forfait.....-1 Point

ARTICLE 9

Avant la rencontre, les dirigeants des deux équipes devront remplir la feuille de match.

Sur cette feuille devra figurer

- Le numéro de licence de tous les joueurs
- La signature des 2 capitaines et leur numéro de licence
 - La lettre définissant la poule
- le score du match
- La date de la rencontre
- Et surtout le nom des 2 équipes

ARTICLE 10

FAIR PLAY:

Chaque équipe porte une appréciation sur l'équipe adverse lors de leurs rencontres par une note de 1 à 5 points (note minimale 1 ; note maximale 5)

Une cotation par 0.5 point est acceptée Critères d'appréciation :

- Relation avant match
- Accueil
- Esprit de jeu pendant le match
- Sportivité
- L'après match

En fin de saison, ces notes doivent parvenir à la commission, sur un imprimé ou un papier libre, **Dans le délai prévu et communiqué par la commission**

ARTICLE 11

En fin de saison, tout club n'ayant pas envoyé leurs feuilles de matchs et notes de fair play **DANS LES DELAIS PREVUS**, seront amendés selon le tarif voté lors de l'assemblée générale.

ARTICLE 12

La commission football loisir se réserve le droit d'envoyer un de ses membres superviser les rencontres et de contrôler les licences des joueurs.

ARTICLE 13

- Les tacles sont interdits
 - Tous les coups francs sont directs (sauf voir article 15). Les joueurs adverses se placent à 6 mètres du ballon
- Le coup de pied de pénalité sera tiré à une distance de 9m
 - Pour les coups de pied de coin, les joueurs de l'équipe opposée ne pourront s'approcher à moins de 6 mètres du ballon.

ARTICLE 14

La règle du hors-jeu est appliquée dans la zone comprise entre la ligne de but et la ligne des 13 mètres.

ARTICLE 15

Le gardien ne peut pas se saisir du ballon à la main sur une passe volontaire du pied de la part d'un de ses coéquipiers.

Si le cas se présente il y a un coup franc indirect à l'endroit de la faute.

ARTICLE 16

La signature d'une licence football loisir et l'engagement de l'équipe dans le challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions de la commission football loisir du district de Lyon et du Rhône qui sont sans appel.

Tous les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la commission football loisir qui reçoit délégation du comité directeur du district de Lyon et du Rhône pour statuer conformément aux règlements sportifs du district de Lyon et du Rhône, au statut du football loisir et aux règlements généraux de la Fédération Française de Football.

COUPE

FOOT LOISIRS A 11

ARTICLE 1

Le district de Lyon et du Rhône de football organise sur le département du Rhône, par l'intermédiaire de sa commission football loisir, une épreuve appelée COUPE FOOTBALL LOISIR DE LYON DU RHONE.

ARTICLE 2

Cette épreuve est ouverte aux clubs football loisir ou section football loisir affiliés à la Fédération Française de Football.

- Tous les joueurs doivent avoir leur licence Foot loisirs en cours de validité.
- Tous les clubs doivent être à jour de cotisations auprès du District de Lyon et du Rhône de Football.

Ces deux points sont obligatoires pour être engagé.

IMPORTANT : AUCUNE DOUBLE LICENCE AUTORISEE

ARTICLE 3

Toutes les rencontres seront jouées dans des dates limites du calendrier fixé par la commission foot loisir. En cas de litige sur la date, la commission fixera la date après audition des représentants des clubs intéressés.

ARTICLE 4

Tirage de la coupe:

Le tirage au sort des rencontres s'effectuera au district de Lyon et du Rhône de football par la commission football loisir et d'un membre du comité directeur.

ARTICLE 5

Tout rapport d'arbitre sur le déroulement de la rencontre sera examiné par la commission football loisir et d'un membre du comité directeur.

ARTICLE 6

La présentation des licences des deux clubs, pour contrôle par l'arbitre, sera faite avant la rencontre.

ARTICLE 7

La durée des matchs est fixée à 90 minutes en 2 mi-temps, ou après accord entre l'arbitre et les 2 capitaines, en 3 périodes de 30 minutes.

En cas de terrain impraticable, l'équipe qui reçoit fixe une nouvelle date dans la limite du délai fixé par la commission foot loisir.

En cas d'égalité:

- pas de prolongation
- coup de pied de réparation
- pas de série de coup de pied de réparation
- élimination au 1° tir non inscrit (vote assemblée générale du 15/09/91)

ARTICLE 8

Chaque équipe peut présenter 16 joueurs au maximum par rencontre.

Tout changement de joueur doit être signalé à l'arbitre.

Un joueur sorti peu entrer à nouveau.

Un joueur exclu par l'arbitre ne peut pas être remplacé.

Un joueur exclu temporairement par l'arbitre ne peut pas être remplacé durant son exclusion.

ARTICLE 9

La rencontre se déroule sur le terrain du 1° cité lors du tirage au sort.

Si le 1° cité ne possède pas de terrain, la rencontre se déroule sur le terrain du 2° cité.

La date, l'heure et l'arbitre sont fixés par l'équipe qui reçoit si aucune entente n'est possible entre les 2 équipes.

L'équipe qui reçoit fournit le ballon ainsi que la feuille de match qu'elle doit faire parvenir à la commission foot loisir dans les 48h, quel que soit le résultat.

ARTICLE 10

Les sanctions encourues par les joueurs sont les suivantes:

1. rappel à l'ordre
2. avertissement
3. exclusion temporaire
4. exclusion définitive

Un joueur ne peut être exclu temporairement qu'une seule fois par rencontre.

Tout joueur qui, sur demande de l'arbitre, refuse de quitter le terrain, fait perdre son équipe par pénalité.

ARTICLE 11

Le fair-play ne compte pas pour le résultat final mais reste de rigueur

ARTICLE 12

Toutes les rencontres seront obligatoirement dirigées par un arbitre officiel du district de Lyon et du Rhône.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des 2 équipes.

L'arbitre est le seul juge sur le terrain et ses décisions sont sans appel.

Avant la rencontre, l'arbitre devra faire remplir la feuille de match par les deux capitaines.

LE NUMERO DE LICENCE DE TOUS LES JOUEURS DEVRA FIGURER SUR LA FEUILLE DE MATCH.

L'arbitre veillera particulièrement à la signature de la feuille de match par les deux capitaines (faire figurer également leur numéro de licence)

En fin de rencontre, l'arbitre mentionne le score et signe la feuille de match.

ARTICLE 13

Afin de faciliter le déroulement des matchs, les équipes veilleront au traçage du terrain, à la pose des filets et des piquets de coin.

Elles mettront à la disposition de l'arbitre une personne de leur choix pour assurer l'arbitrage de touche.

ARTICLE 14

Cette coupe se déroulera sur 1 seul match.

ARTICLE 15

La signature d'une licence football loisir et l'engagement de l'équipe dans la coupe implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions de la commission football loisir du district de Lyon et du Rhône qui sont sans appel.

Tous les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la commission football loisir qui reçoit délégation du comité directeur du district de Lyon et du Rhône pour statuer conformément aux règlements sportifs du district de Lyon et du Rhône, au statut du football loisir et aux règlements généraux de la Fédération Française de Football.

ARTICLE 16

Tous les litiges doivent être, dans un premier temps, réglés par les deux clubs. Exemple de litige: absence de l'arbitre au dernier moment.

ARTICLE 17

Si le litige persiste, un seul arbitre: la commission football loisir du district de Lyon et du Rhône defootball.

ARTICLE 18

La commission football loisir se réserve le droit d'envoyer un de ses membres superviser les rencontres et de contrôler les licences des joueurs.

LE FOOTBALL LOISIR ET LES PRATIQUES DIVERSIFIEES

La Commission Technique et des Jeunes participe au développement du football pour tous et pour tous les goûts. Pour cela de nouvelles offres de pratiques sont proposées aux clubs :

1 – PRATIQUES DIVERSIFIEES ADULTES

En parallèle à la pratique traditionnelle du Foot Loisir à 11 et à 8, le district propose durant la saison aux Clubs d'organiser des événements de découverte des pratiques diversifiées à savoir :

- Le Foot en Marchant
- Le Futnet
- Le Golf Foot
- Le FitFoot
- Le Foot5

Clubs concernés : Tous clubs affiliés FFF

Public visé : Tous les licenciés FFF (joueurs libres, loisir, éducateurs, dirigeants...)

Format des événements :

- Immersions aux Nouvelles Pratiques (séance découverte animée par la Commission Technique)
- Attestation Fédérale (formation d'une journée sur l'animation et le développement)
- Tournois intra-clubs (le club organise sa propre animation en interne)
- Tournois inter-clubs (le club organise un tournoi en invitant d'autres clubs)
- Coupe du District : projet en cours sur le Foot5 et le Futnet
- Fêtes des nouvelles pratiques (événement organisée par le District en fin de saison)

Inscription : Par équipe ou individuelle sur un formulaire en ligne

2 – CHALLENGE FOOT A 8 ADOS

Une alternative à la pratique en compétition de Foot à 11 est proposée pour les licenciés U14, U15 et U16. Ce challenge propose un championnat de Foot à 8 complété par des pratiques diversifiées qui apportent des points bonus.

Clubs concernés : Tous

- Les sections loisirs jeunes
- Des équipes avec des groupes trop restreint pour le foot à 11
- Des clubs avec des effectifs trop importants

Public visé : U14 à U16 : licencié(e)s libres et/ou loisirs U14, U15 et U16 (mixité possible jusqu'aux U16F)

Format du challenge : Chaque pratique rapport des points

- Foot à 8 : Classement formule championnat
- Plateaux Foot diversifié : Foot5 et Futnet → Points bonus pour chaque plateau ou événement

Inscription : Par équipe sur un formulaire en ligne et via Portailclubs sur l'outil F.A.L (Foot Animation Loisir).

3 – FUN FOOT ENFANTS

Une alternative à la pratique traditionnelle U11 et U13. Cette pratique doit permettre aux clubs d'accueillir des groupes loisir avec une pratique moins engageante, moins compétitive et plus variée.

Clubs concernés : Tous

- Les sections loisirs jeunes
- Les clubs avec des effectifs importants qui souhaitent dissocier un accueil compétition et loisir
- Les équipes féminines qui découvrent l'activité
- Les sections foot adapté

Public visé :

- Garçons ET filles
- Public en situation de handicap en inclusion
- Enfants qui ne souhaitent pas s'engager de manière trop régulière et qui voient le football comme un simple loisir et pas une compétition

Format des plateaux : Quelques festi-foot associant foot à 8, foot à 5 et jeux d'éveil. Possibilité de participation « à la carte » sur les différentes pratiques. Quelques plateaux foot indoor viennent ponctuer la saison sportive.

Selon la quantité d'engagement d'une saison à une autre, il n'est pas exclu de regrouper les 2 catégories sous la même offre de pratique.

Inscription : Par équipe sur un formulaire en ligne et via Portailclubs sur l'outil F.A.L (Foot Animation Loisir)

FOOT ENTREPRISE

FOOT ENTREPRISE A 11

Championnat suspendu

RÈGLEMENT

FOOT ENTREPRISE A 8

- Temps de jeu : 2 x 20 minutes pour l'aller et le retour le même jour
- 10 joueurs licenciés sur la feuille de match
- Multi changements
- Maillots numérotés
- Auto-arbitrage des dirigeants de chaque équipe
- Moitié de terrain à onze avec cages
- Tacles interdits
- Touches à la main
- Hors-jeu dans la zone délimitée
- Tirs au but (pénalty) à 9 mètres
- Pour le gardien de but : intervention à la main dans la surface délimitée (ligne bleue)

COUPE DE LYON ET DU RHÔNE

FOOT ENTREPRISE A 8

La Coupe de Lyon et du Rhône est réservée aux clubs participant au championnat du District de Lyon et du Rhône à 8.

La Coupe de Lyon et du Rhône restant la propriété du District de Lyon et du Rhône, le vainqueur et le finaliste recevront une réplique.

Nombre de joueurs : 10

Durée des rencontres : 2x30 minutes

3 tirs au but puis si égalité système classique.

Arbitrage désigné pour la finale uniquement.

Si un club disputant cette finale est qualifiée pour disputer d'autres finales, celle-ci pourra être décalée à une date fixée par la Commission.

COUPE BICHARD

La Coupe Bichard est réservée uniquement aux clubs participant au championnat foot entreprise du District de Lyon et du Rhône à 11 (s'il en existe un).

La Coupe de Lyon et du Rhône restant la propriété du District de Lyon et du Rhône, le vainqueur et le finaliste recevront une réplique.

Nombre de joueurs : 11 + 3 remplaçants

Durée des rencontres : 2x45 minutes

Prolongation : 2x15 minutes

En cas d'égalité 5 tirs au but ensuite mort subite.

Arbitrage aux frais des deux clubs sauf en finale.

Si un club disputant cette finale est qualifié pour disputer d'autres finales celle-ci pourra être décalée à une date fixée par la Commission.

Il sera appliqué les règlements généraux de la FFF et les Règlements du District de Lyon et du Rhône.